



Monsieur Gabriel ATTAL
Président du Groupe EpR
Député des Hauts-de-Seine
Assemblée nationale
126, rue de l'université
75355 PARIS 07 SP

Paris, le 29 juin 2026

Objet : proposition de loi relative à l'instauration d'une présomption d'exploitation des contenus culturels par les fournisseurs d'intelligence artificielle

Monsieur le Président,

Les 75 organisations signataires de cette lettre souhaitent vous faire part de leur profonde incompréhension devant l'attitude que vous avez adoptée tout au long du débat relatif à la proposition de loi relative à l'instauration d'une présomption d'utilisation des contenus culturels par les fournisseurs d'intelligence artificielle.

Ce texte répond à une urgence parfaitement identifiée.

Depuis des mois, auteurs, artistes, journalistes, éditeurs, producteurs et entreprises culturelles alertent sur une réalité simple : ils sont aujourd'hui dans l'incapacité de savoir si leurs œuvres, leurs articles, leurs images, leurs enregistrements ou leurs catalogues sont utilisés pour entraîner des modèles d'intelligence artificielle. Tout cela résulte d'une opacité assumée, contraire à l'esprit du droit européen, qui empêche la preuve de ces utilisations et de ce fait l'exercice des droits de propriété littéraire et artistique dont ils sont titulaires.

Les titulaires de droits ne demandent ni privilège ni protection excessive. Ils demandent simplement à pouvoir faire respecter des droits qui existent déjà.

La proposition de loi sénatoriale ne crée aucun droit nouveau. Elle ne bouleverse aucun équilibre juridique. Elle apporte une réponse pragmatique à une difficulté probatoire devenue insurmontable et vise simplement à rendre effectivement applicable le droit d'auteur et les droits voisins dans l'économie de l'intelligence artificielle.

Le Conseil d'Etat en a validé la solidité juridique. Le Sénat l'a adoptée à l'unanimité. La commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale l'a approuvée à une très large majorité sans en modifier une seule ligne.

Rarement un texte aura suivi un parcours parlementaire aussi exemplaire.

Face à cet enjeu majeur pour l'avenir de la création et de l'information, vous avez pourtant choisi l'esquive.

Malgré les nombreuses demandes qui vous ont été adressées, vous n'avez jamais accepté de recevoir les représentants des secteurs concernés.

Lorsque s'est posée la question de l'inscription de la proposition de loi à l'ordre du jour de la semaine transpartisane, vous avez préféré soutenir d'autres textes. C'est naturellement votre droit. Mais les créateurs, les artistes, les auteurs, les journalistes, les éditeurs et les producteurs ont pris acte de ce choix.

Ils ont constaté qu'au moment où se jouait un débat décisif pour l'avenir de leurs métiers, leurs préoccupations ne figuraient manifestement pas parmi vos priorités.

Les prises de position de certains de vos plus proches soutiens n'ont fait qu'accroître cette incompréhension.

L'un, spécialiste autoproclamé du sujet, s'est interrogé : « On voudrait donc mieux traiter dans ce pays les terroristes et les pédophiles qu'Arthur Mensch ? ». Une autre, ancienne ministre, a soutenu en commission que les systèmes d'intelligence artificielle n'avaient pas besoin des contenus culturels puisqu'ils étaient capables d'apprendre seuls le solfège (!).

Ces affirmations auraient pu prêter à sourire si elles n'avaient pas été avancées dans le cadre d'un débat législatif aussi sérieux.

Car pendant que certains caricaturaient le texte, aucun acteur crédible du secteur ne contestait plus une réalité pourtant élémentaire : les modèles d'intelligence artificielle sont entraînés à partir de quantités massives de contenus protégés.

C'est précisément pour répondre à cette réalité que la proposition de loi a été conçue.

Mais, à la discussion, vous avez malheureusement préféré l'obstruction parlementaire.

Cent dix amendements ont été déposés par vos députés les plus proches sur un texte composé d'un article unique.

Personne ne peut sérieusement soutenir qu'une telle avalanche d'amendements avait pour objet d'améliorer la rédaction du texte. Leur finalité était évidente : empêcher son examen dans le temps imparti à la niche parlementaire du groupe qui l'avait inscrit à son ordre du jour.

L'objectif a été atteint.

Le signal envoyé au monde de la création est désastreux et brutal.

Alors que jamais les secteurs de la culture et de l'information n'ont été confrontés à des bouleversements technologiques aussi rapides, le groupe politique que vous présidez a choisi d'empêcher l'examen d'un texte destiné à faire respecter leurs droits.

Nous sommes naturellement prêts à accepter un désaccord.

Ce qui est moins légitime, c'est de refuser le débat, d'organiser l'obstruction, puis de présenter cette obstruction comme une contribution constructive à la discussion parlementaire.

Au fond, cette séquence révèle peut-être un désaccord plus profond.

Dans votre livre-programme comme dans votre premier discours de campagne présidentielle, la culture est absente.

Mais la France ne s'est pas imposée dans le monde par la seule puissance de ses technologies.

Elle s'est construite comme une grande puissance culturelle parce qu'elle a toujours considéré que la création, l'information et le droit d'auteur devaient être valorisés et protégés.

Nous voulons une intelligence artificielle européenne puissante. Nous voulons des entreprises capables de rivaliser avec les géants américains et chinois. Mais nous refusons que leur développement repose sur l'opacité ou sur la captation gratuite du travail des créateurs.

La souveraineté numérique ne se construira pas contre la souveraineté culturelle. Elles doivent progresser ensemble ou elles échoueront ensemble.

Le débat parlementaire a été empêché. Il n'est pas terminé.

Pour notre part nous n'esquivons aucun débat et sommes ouverts à une discussion directe avec vous sur votre vision de la culture, des créateurs et de l'innovation.

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre haute considération.

Signataires

ACID
ADAGP
ADAMI

Association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion
Société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques
Société Civile pour l'Administration des Droits des Artistes et Musiciens Interprètes

AGrAF	Auteurs Groupés de l'Animation Française
Alliance de la Presse	Alliance de la Presse
AnimFrance	Syndicat de la production audiovisuelle et cinématographique indépendante d'animation
CEMF	Chambre syndicale des Éditeurs de Musique de France
CFC	Centre Français d'exploitation du droit de Copie
CPE	Conseil Permanent des Ecrivains
CSDEM	Chambre Syndicale de L'Edition Musicale
DIRE	Distributeurs Indépendants Réunis Européens
DVP	Droits Voisins de la Presse
EIFEIL	Editeurs indépendants Fédérés en France
EUROCINEMA	Association de Producteurs, de Cinéma et de Télévision
F3C-CFDT	Fédération Conseil, Communication, Culture - CFDT
FASAP-FO	Fédération des Arts, du Spectacle, de l'Audiovisuel et de la Presse - FO
FCCS-CFE-CGC	Fédération Culture Communication Spectacle – CFE-CGC
FELIN	Fédération Nationale des Labels et Distributeurs Indépendants
FFAP	Fédération Française des Agences de Presse
FNSAC-CGT	Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle - CGT
FO-MEDIAS	
GARRD	Guilde des Auteurs Réalisateurs de Reportages et Documentaires
GESTE	Les Editeurs de Contenus et Services en ligne
LA GAM	La Guilde des Artistes de la Musique
La Guilde Française des Scénaristes	
La SAIF	Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe
La SCAM	La Société Civile des Auteurs Multimédia
La SRF	Société des Réalisatrices et Réalisateurs de films
LAP	Ligue des Auteurs Professionnels
L'ARP	Société Civile des Auteurs, Réalisateurs et Producteurs
Le SPI	Le Syndicat de la Production Indépendante
LES VOIX	Association Professionnelles des Comédiens Artistes-Interprètes de la Voix Enregistrée
PROCIREP	Société des Producteurs de Cinéma et de Télévision
SACD	Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques
SACEM	Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique
SAJ	Société des Auteurs de Jeux
SAMVA CFE-CGC	Syndicat des Artistes Musiciens de Variétés et Arrangeurs – CFE-CGC
SAPHIR	Syndicat des Agences de Presse Photographiques
SAPI	Syndicat des Agences de Presse d'Informations Générales
SATEV	Syndicat des Agences de Presse Audiovisuelles
SCA	Scénaristes de cinéma associés
SCPP	Société Civile des Producteurs Phonographiques
SDLC	Syndicat des Distributeurs de Loisirs Culturels
SEAM	Société des Éditeurs et Auteurs de Musique
SELF	Syndicat des écrivains de langue française
SEPM	Syndicat des Éditeurs de la Presse Magazine
SFT	Société française des traducteurs
SGDL	Société des Gens de Lettres
SLF	Syndicat de la Librairie Française
SMA	Syndicat des Musiques Actuelles
SN3M-FO	Syndicat National des Musiciens et du Monde de la Musique - FO
SNAC	Syndicat National des Auteurs et des Compositeurs
SNAM-CGT	Union Nationale des Syndicats d'Artistes Musiciens de France - CGT
SNAPAC-CFDT	Syndicat National des Artistes et des Professionnels de l'Animation, du Sport et de la Culture-CFDT
SNAPSA CFE-CGC	Syndicat National des Artistes, des Professions du spectacle et de l'Audiovisuel - CFE-CGC
SNE	Syndicat national de l'Edition
SNELD CFE CGC	Syndicat National de l'Edition de la Librairie et de la Distribution - CFE-CGC
SNEP	Syndicat National de l'Edition Phonographique

SNPEP-FO	Syndicat national de la Presse, de l'Edition et de la Publicité - Force Ouvrière
SOFIA	Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit
SPECT	Syndicat des Producteurs et Créateurs de Programmes Audiovisuels
SPEDIDAM	Société de Perception et de Distribution des Droits des Artistes-Interprètes
SPIAC-CGT	Syndicat des Professionnels des Industries de l'Audiovisuel et du Cinéma - CGT
SPIIL	Syndicat de la presse indépendante d'information en ligne
SPPF	Société Civile des Producteurs de Phonogrammes en France
U2C	Union des Compositrices et Compositeurs
ULM	Union des Librairies Musicales
UMAN	Union des Manageuses et Managers de la Musique
UNAC	Union Nationale des Auteurs et Compositeurs
UNIFAB	Union des Fabricants
UPAD	Union Professionnelle des Auteurs de Doublage
UPC	Union des Producteurs de Cinéma
UPFI	Union des Producteurs Phonographiques Français Indépendants
UPP	Union des Photographes Professionnels
USPA	Union Syndicale de la Production Audiovisuelle